

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE TRUYES (Indre et Loire)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, **le MARDI 29 MARS 2022 à 19h30**

Affiché le 24 mars 2022

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2022
- Médaille d'honneur communale
- Compte administratif 2021 - Budget principal
- Compte de gestion 2021 - Budget principal
- Affectation des résultats 2021 - Budget principal
- Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2022
- Budget primitif 2022 - Budget principal
- Subventions aux associations
- Amendes de police 2022 – Demande de subvention
- Recrutement d'agents contractuels
- Convention de prestation de service pour la fourniture de repas et de goûter dans l'ALSH
- Questions diverses

Le Maire
Stéphane de COLBERT

En application de loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, **le quorum des membres nécessaires pour la tenue de la réunion est fixé au tiers**, en lieu et place de la moitié.

Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents.

Un membre présent peut être porteur de deux pouvoirs, contre un seul habituellement.

Compte tenu de la capacité d'accueil de la salle du conseil municipal, **la présence du public sera limitée à 12 personnes.**